

Plan Local d'Urbanisme de Commercy

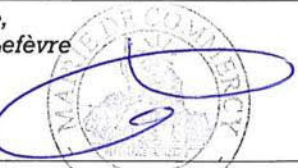


Règlement graphique

Echelle : 1/10000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal de Commercy en date du 29 mars 2021 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de Commercy

Le Maire,
Jérôme Lefèvre



Mairies d'Ouvrage



Ville de Commercy



Mairies d'Ouvrage

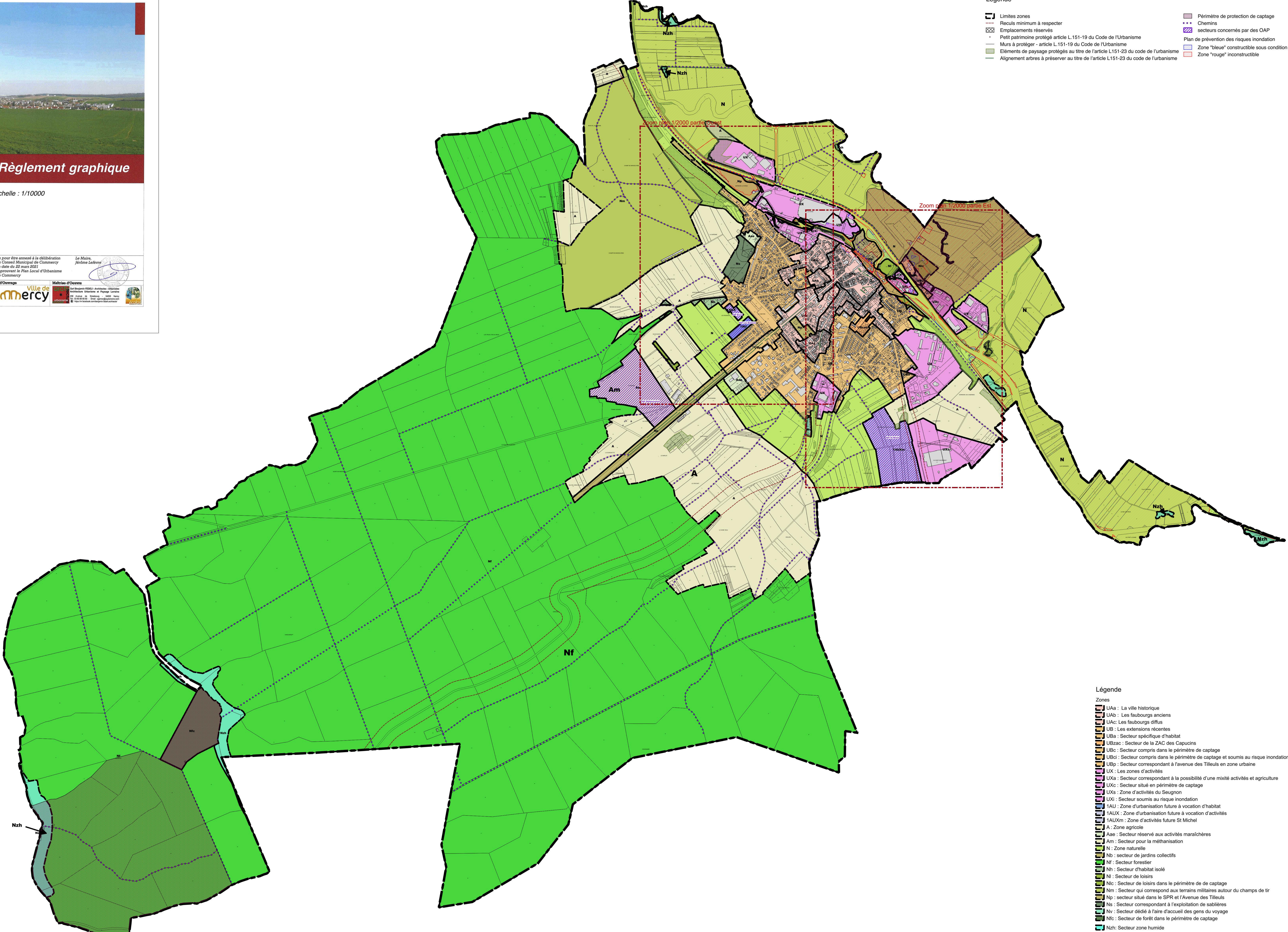
Sol Baptiste FROST - Architecte - Urbaniste

Projet de Plan Local d'Urbanisme de Commercy

201 Avenue de la République - 55200 Commercy

03 25 18 18 18 - 03 25 18 18 18





Légende

 Limites zones

 Reculs minimum à respecter

 Emplacements réservés

 Petit patrimoine protégé article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

 Murs à protéger - article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

 Eléments de paysage protégés au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

 Alignement arbres à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

 Périmètre de protection de captage

 Chemins

 secteurs concernés par des OAP

 Plan de prévention des risques inondation

 Zone "bleue" constructible sous condition

 Zone "rouge" inconstructible

Légende

Zones

 UAa : La ville historique

 UAb : Les faubourgs anciens

 UAc : Les faubourgs diffus

 UB : Les extensions récentes

 UBa : Secteur spécifique d'habitat

 UBzac : Secteur de la ZAC des Capucins

 UBc : Secteur compris dans le périmètre de captage

 UBci : Secteur compris dans le périmètre de captage et soumis au risque inondation

 UBp : Secteur correspondant à l'avenue des Tilleuls en zone urbaine

 UX : Les zones d'activités

 UXa : Secteur correspondant à la possibilité d'une mixité activités et agriculture

 UXc : Secteur situé en périmètre de captage

 UXs : Zone d'activités du Seugnon

 UXi : Secteur soumis au risque inondation

 1AU : Zone d'urbanisation future à vocation d'habitat

 1AUX : Zone d'urbanisation future à vocation d'activités

 1AUXm : Zone d'activités future St Michel

 A : Zone agricole

 Aae : Secteur réservé aux activités maraîchères

 Am : Secteur pour la méthanisation

 N : Zone naturelle

 Nb : secteur de jardins collectifs

 Nf : Secteur forestier

 Nh : Secteur d'habitat isolé

 Ni : Secteur de loisirs

 Nic : Secteur de loisirs dans le périmètre de de captage

 Nm : Secteur qui correspond aux terrains militaires autour du champs de tir

 Np : secteur situé dans le SPR et l'Avenue des Tilleuls

 Ns : Secteur correspondant à l'exploitation de sablières

 Nv : Secteur dédié à l'aire d'accueil des gens du voyage

 Nfc : Secteur de forêt dans le périmètre de captage

 Nzh : Secteur zone humide



0

200

400

600

800 m